



## Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégué·e·s du 25 février 2026 Salle communale à Granges (Veveyse)

---

### **Présent·e·s**

#### Délégué·e·s des communes du district de la Veveyse

|                 |                                                                                |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Attalens        | Besse Roland, Perroud Béatrice, Menoud Laurent, Preisig Rahel                  |
| Bossonnens      | De Preux Magalie, Jourdan Jérôme, Martin Yves                                  |
| Châtel-St-Denis | Bavaud Thierry, Genoud Nicolas, Ducrot Charles, Tille Nicole, Pilloud François |
| Granges         | De Sousa Catherine                                                             |
| Remaufens       | Frossard Daniel                                                                |
| St-Martin       | Borer Cédric, Demierre Thomas                                                  |
| Semsaies        | Berthoud Noémie                                                                |
| Le Flon         | Cardinaux Christian, Gillard Jean                                              |
| La Verrerie     | Vial Thierry                                                                   |

#### Membres du Comité directeur (CD)

Cruchon Juliana, Dietrich Fabienne, Dutoit Stéphane, Fahrni Marc, Jacquiard Loïc, Mesot Roland, Repond Carole

#### Directeur général du RSSV

Gauderon Renaud

### Invité·e·s

Buttet Isabelle, infirmière cheffe transversale  
Dumas Carole, Directrice administration et finances  
Maillard Robatel Séverine, cheffe de service Consultation parents-enfants  
Courtier Charlotte, cheffe RH  
Schneuwly Jérôme, directeur de site Maison St-Joseph

### **Excusé·e·s**

#### Délégué·e·s des communes du district de la Veveyse

|                 |                                                        |
|-----------------|--------------------------------------------------------|
| Attalens        | Hermann Vincent, Perroud Cédric, Perroud Pierre-Alain, |
| Bossonnens      |                                                        |
| Châtel-St-Denis | Honegger Chantal, Maillard Daniel                      |
| Granges         | Varone Christine                                       |
| Remaufens       | Konan Paul                                             |
| St-Martin       |                                                        |
| Semsaies        | Da Costa Patricia                                      |
| Le Flon         |                                                        |
| La Verrerie     | Grandjean Pascal                                       |

#### Membres du Comité directeur (CD)

Figini Daniel, Monnard Aloïse, Savoy Eliot

### Invité·e·s

Krieger Stéphanie, cheffe du service ASDV  
Lazic Biljana, directrice de site Home Le Châtelet  
L'Homme Patrick, chef de service du Service des curatelles de la Veveyse  
Vienne Jérémie, chef de service des immeubles  
Cretton Mathieu, Archi-DT

### **Présence de la Presse**

La Liberté : Sanchez Stéphane - La Gruyère : Gapany Régine

---

## Ordre du jour

---

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
  2. Désignation des scrutateurs
  3. Approbation du PV de l'Assemblée ordinaire du 13 novembre 2025
  4. Présentation du rapport « La Veveyse prend soin de vous »
  5. Démissions et élections
  6. Divers
    - a. Fin des travaux et inauguration des bâtiments
- 

### 1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet

Monsieur le Préfet François Genoud, président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à toutes et tous les délégué·e·s, aux membres du Comité directeur, aux chef·fe·s de service, aux collaborateur·trice·s, aux invité·e·s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie particulièrement la commune hôte de Granges et passe la parole à M. Savio Michellod, syndic de Granges. M. Savio Michellod salue l'assemblée, souhaite la bienvenue à toutes et tous et informe qu'un apéritif est offert au terme de cette assemblée.

Monsieur le Président indique que plusieurs délégué·e·s se sont excusé·e·s pour cette assemblée.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **43** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **22**.

→ Aucune remarque n'ayant été formulée relative à l'ordre du jour et la convocation, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

### 2. Désignation des scrutateur·trice·s

Monsieur Jean Gillard et Mme Carole Repond sont désigné·e·s scrutateur·trice·s.

→ Cette proposition est acceptée par l'assemblée et les scrutateur·trice·s.

### 3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégué·e·s ordinaire du 13 novembre 2025

→ A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

### 4. Présentation du rapport « La Veveyse prend soin de vous »

Monsieur le Président remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, notamment les membres du Comité directeur, le groupe de travail ad'hoc, les cadres du RSSV ainsi que le Directeur général.

Il ajoute qu'une des principales raisons qui a généré la réflexion, a été la lecture et l'analyse du rapport cantonal de la planification des soins longue durée, qui concerne essentiellement les homes, les soins à domicile et les indemnités forfaitaires. Le groupe de travail a estimé qu'il était essentiel, pour y répondre, d'envisager la santé et le social en Veveyse de manière unifiée et coordonnée dans sa globalité. A cet égard, l'application dans les Communes et dans le district de la loi sur les seniors (senior+) est un enjeu majeur, notamment le maintien à domicile des aîné·e·s. L'application stricte de cette loi, datant de 2016 est essentielle.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur général pour la présentation du rapport.

Monsieur le Directeur général indique avoir schématisé ce rapport avec des mots-clés, repris ci-dessous.

### **Pourquoi ?**

Le mandat a été donné par le Comité directeur du RSSV, suite au rapport cantonal de planification de soins de longue durée 2026-2030. Pour l'élaboration de ce rapport, un groupe de travail a été constitué par la DSAS, impliquant des professionnel·le·s de la santé, dont Monsieur le Directeur général faisait partie.

Selon quelques chiffres provenant de l'Office fédéral de la statistique, la population de la Veveyse va fortement augmenter :

- de 14% entre 2022 à 2030
- de 26% entre 2022 à 2025

Ce rapport constitue une base de réflexions générales au niveau soins, mais également au niveau social, pour le district. Il convenait donc de s'en servir afin de présenter une situation pour la Veveyse à destination des Communes, mais également des différentes partenaires.

### **Pour qui ?**

Ce rapport est à l'attention de l'ensemble des acteur·trices·s du district, notamment :

- Les Associations communales et autres du district (RSSV, ASSCOV, ACV, Pro Senectute, la Belle Etoile, etc.)
- Les différentes Commissions du district (santé, immeubles, infrastructures, senior+, etc.)
- Les communes du district de la Veveyse et ses politiques
- Les professionnel·le·s dans le domaine des soins et du social
- La population de la Veveyse

### **Quoi ?**

Le rapport cantonal de planification de soins de longue durée contient énormément de chiffres, provenant de plusieurs instances cantonales voire fédérales, telles que l'Obsan, l'OFS, etc. Certains chiffres peuvent être légèrement variés entre les différents districts et cantons, l'objet de cette assemblée étant toutefois la Veveyse.

Les projections pour la population veveysanne en 2050 :

- Classe d'âge de moins de 65 ans : 19'918
- Classe d'âge entre 65 et 79 ans : 4'013
- Classe d'âge plus de 80 ans : 2'303

En termes de prestations d'heures à domicile en 2050, cela représente une augmentation de :

- 45'444 de soins
- 11'565 d'aide

Les lits structurels sont des lits stationnaires dans les EMS (longs séjours et courts séjours). D'après le rapport cantonal, une augmentation de 249 lits supplémentaires devrait avoir lieu d'ici à 2050. Actuellement, 158 lits sont disponibles en Veveyse.

Une tendance à la hausse des maladies (cancers, cardiovasculaires, solitude, etc.) est également à prévoir.

Le maintien à domicile, volonté connue depuis de nombreuses années, est un élément essentiel afin de retarder l'entrée en institution.

### Où ?

Un sondage avait été effectué auprès des communes pour analyser le potentiel constructible d'utilité publique et s'enquérir de la volonté de développer/construire pour la population plus âgée, notamment en termes de LSI. Les LSI (logements à structure intermédiaire) sont adaptés pour des personnes à mobilité réduite. Selon les retours du sondage, les communes d'Attalens et Châtel-St-Denis ont indiqué un potentiel constructible pour ce type de logement. La commune de Châtel-St-Denis va construire à court terme des LSI. La commune du Flon a également indiqué avoir une parcelle qui pourrait potentiellement développer une structure en ce sens.

En Veveyse, un foyer de jour est déjà en place à Châtel-St-Denis pouvant accueillir 10 personnes. Cette prestation permet d'accueillir, en journée, des personnes âgées pour des activités, avec un retour à domicile en fin de journée. Ce foyer de jour permet de soulager les familles.

Les services techniques des communes d'Attalens et de Châtel-St-Denis ont examiné le potentiel d'augmentation de lits stationnaires des EMS déjà existants, tant dans la structure actuelle que dans la périphérie :

- Home le Châtelet à Attalens : +40 lits environ (actuellement 68 longs séjours et 3 courts séjours)
- Maison St-Joseph à Châtel-St-Denis : +45 lits environ (actuellement 84 longs séjours et 3 courts séjours)

En comparaison des 249 lits supplémentaires en 2050, cela n'apparaît pas suffisant, ce qui découlerait sur la construction d'un nouvel EMS. Si tel devait être le cas, plusieurs questions devraient se poser : où ? combien de lits ? Ces interrogations restent indéterminées à l'heure actuelle.

### Comment ?

Par le maintien à domicile. Pour pouvoir maintenir à domicile, plusieurs axes de solutions sont à développer :

- Promotion de la santé (ateliers, cours, préventions pédiatriques, services d'amitiés par les pairs, etc.)
- Examens préventifs (tension, cholestérolémie, glycémie, etc.)
- Médecins complémentaires (ostéopathie, phytothérapie, homéopathie, etc.)
- Senior+ (organisations d'événements, fêtes populaires, lieux de rencontres, adaptations de logement)
- Nouvelles prestations avec de nouvelles compétences

Monsieur le Directeur général indique qu'il a été déterminé par une étude zurichoise que la solitude est désormais considérée comme une maladie.

Ces idées et concepts auraient pour objectif d'éviter que les citoyen·ne·s entrent en institutions.

Selon plusieurs échanges avec la DSAS, qui détient énormément de chiffres cantonaux, il est très difficile de déterminer de manière mathématique que si les actions listées ci-

dessus sont mises en place, il sera possible de baisser d'un certain pourcentage les entrées en EMS.

La même problématique se pose s'agissant des indemnités forfaitaires, il est impossible de pouvoir assurer que grâce à ces indemnités touchées par les proches aidants, les citoyen·ne·s retardent leur entrée en institution.

Ce rapport contient un état des lieux avec des projections, statistiques, qui peuvent évidemment être remises en question. La tendance actuelle semble toutefois s'orienter vers ces chiffres.

### Quand ?

Pour pouvoir répondre à ces différents défis, le groupe de travail a sectionné en trois niveaux temporels, le court terme, le moyen terme et le long terme.

#### A court terme, dont certaines choses sont déjà en phase de développement :

- Les soins à domicile pédiatriques
- Un renforcement des partenariats. Le RSSV collabore avec d'autres institutions et fondations. L'idée est de développer et renforcer ces relations avec les différents partenaires.

#### A moyen terme :

- Evaluation clinique infirmière. Les généralistes sont de moins en moins nombreux dans le canton de Fribourg. Les chiffres démontrent que 30% des personnes allant aux urgences n'ont pas de médecin de famille. Tous les districts peinent à trouver des généralistes.
- Soins palliatifs à domicile. Les soins palliatifs ne sont donnés qu'en EMS ou en institution spécialisée. Par la formation et par une volonté politique, cela pourrait être une option pour pouvoir accompagner jusqu'à la fin des personnes en soins palliatifs à domicile.
- Ergothérapie. Un partenariat est déjà en place au RSSV. Ces prestations pourraient être développées à domicile.
- Appui social de proximité et des proches aidants. Les proches aidants sont en constante augmentation, ainsi que les coûts y afférant.
- Coordination veveysanne renforcée avec tous les prestataires (ASDV, EMS, cabinets médicaux, associations, etc.). La Veveyse comporte une multitude de possibilités d'aides, mais qui ne communiquent que rarement ensemble. La Commission santé du RSSV a été ouverte dans le domaine de la santé en dehors du RSSV, avec l'intégration d'un généraliste, d'un psychiatre, d'une pédiatre, de Pro Senectute, de la Belle Etoile et d'un représentant des retraité·e·s. C'est donc par ce type de commissions, ouvertes aux partenaires de la santé, qu'il sera possible développer les relations et la coordination au niveau du district.

#### A long terme :

- Déploiement d'antennes de soins à domicile par secteur géographique. Actuellement, les soins à domicile sont basés à Châtel-St-Denis et le personnel de terrain rayonne dans tout le district. Les antennes favoriseraient plus de proximité, garantissant un rapprochement des prestations de soins.
- Couverture des soins 7j/7 et 24h/24. Cela permettrait de garantir ou développer une réponse immédiate, quel que soit le moment de la journée ou le jour de la semaine.
- Développement de structures intermédiaires / hybrides (domicile devant du « stationnaire ». Des modèles de « villages » ont été créés à Aarau et à Genève, incluant la construction d'immeubles, avec un accès à des prestations spécifiques (soins à domicile, boulangerie,...) pour les habitant·e·s. Dès que ces personnes

nécessitent plus de soins, cela provoque un simple changement administratif, plutôt qu'un déménagement dans une autre structure. Cela évite la construction de lits stationnaires.

- Services de « bobologie ». Certaines urgences ont été fermées. De nombreux cas sans gravité se rendent aux urgences au Nord du canton. Cela permettrait de pouvoir donner une réponse plus courte dans le district de la Veveyse.
- Formation et développement de compétences du personnel. Il pourrait être envisagé la possibilité de remettre en place des prises en soins, pour des cas et plaies simples, auprès des pharmacies.

Cependant, le pilier essentiel pour pouvoir espérer mettre en place les différents scénarios cités ci-dessus est le personnel.

A ce jour, un lit EMS supplémentaire nécessite un 0.7 EPT en soin et un 0.3 en exploitation. La formation de nouvelles compétences peut être effectuée au sein du personnel, mais il convient d'abord d'engager ce personnel.

Dans le cas d'une augmentation de la capacité de lits en Veveyse à hauteur de 249 lits supplémentaires, l'engagement de 249 employé·e·s serait nécessaire, dont 40% en tertiaire (infirmier·ère) et 30% en secondaire (ASSC, auxiliaire). Selon les chiffres des hautes écoles de santé, il n'y a pas de recrudescence de personnes qui vont se former, la tendance est sur une stabilisation. Un·e infirmier·ère ou ASSC fraîchement diplômé·e n'a souvent pas le souhait de travailler en EMS, mais plutôt à l'ASDV ou dans les hôpitaux. Il s'agit d'un vrai défi de réussir à attirer ces compétences, puisqu'il serait inévitable d'augmenter les compétences pour pouvoir prendre soin des aînés. Cette thématique constitue un point essentiel qui donnera le rythme pour mettre en place les différentes idées et solutions possibles en Veveyse.

En résumé :

Monsieur le Directeur général précise qu'il a été largement discuté de la vague de « baby boomers » qui devraient ensuite décéder dès 2050, laissant un nombre important de lits vides pour les années suivantes. Il a été démontré qu'aucune chute n'est prévue, mais plutôt une stabilisation voire une légère baisse. Dès lors, les lits EMS construits ne seront pas inoccupés.

Vu l'augmentation prévue de la population, indéniablement les coûts vont également augmenter dans le domaine de la santé et du social. L'idée est de continuer le maintien à domicile. Dans le rapport de soins de longue durée 2026-2050, plusieurs scénarios étaient possibles. Le postulat mathématique a été pris de miser sur moins d'augmentation de lits, sous-entendant un maintien à domicile plus conséquent. Un système d'évaluation RAI est en place, soit une évaluation de l'autonomie et état de santé de la personne, allant de 1 à 12 (1 pour une personne en bonne forme ≠ 12 pour un degré d'autonomie extrêmement bas). Avec ces catégories, il a été parti du postulat que tous les degrés RAI entre 1 et 6 resteront à domicile. La Veveyse est le premier district à avoir le niveau RAI à domicile le plus important. Ce maintien à domicile va être accentué et il va en découler, notamment pour l'ASDV, la nécessité d'avoir beaucoup plus de personnel vu l'augmentation d'heures de soins et d'aide.

Au niveau social, un développement de centres de compétences régionaux serait nécessaire, qui impliqueraient tou·te·s les acteur·trice·s du social. Pour le côté structurel, cela nécessitera la création de nouvelles structures, pas seulement EMS, mais également de LSI, voire une nouvelle organisation dans l'existant des communes.

L'idée principale de ce rapport est de démontrer certaines tendances. Toutes les associations et acteur·trice·s qui prennent soin des citoyen·ne·s de la Veveyse devront travailler de concert pour pouvoir répondre à certains défis.

En conclusion « Espérons le meilleur, planifions le pire ». Monsieur le Directeur général souhaite qu'il soit travaillé afin d'éviter ce pire.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Directeur général pour ses explications détaillées et intéressantes. Il passe la parole au Président du groupe de travail, Marc Fahrni.

M. Marc Fahrni remercie Monsieur le Directeur général pour cette présentation.

Il ajoute que la coordination en Veveyse fonctionne. Il ne sera toutefois pas possible de travailler uniquement en Veveyse et qu'il conviendra de développer la coordination avec les districts voisins. Il précise qu'un groupe de travail « santé Sud » avait été mis en place avec la Glâne et la Gruyère, qui n'a pas perduré. Selon lui, ce groupe de travail devrait être relancé par la prochaine législature. Au niveau cantonal et selon lui, la coordination ne fonctionne pas de manière optimale. Il donne pour exemple qu'à l'HFR, des patient·e·s séjournent durant trop de journées (CHF 800.- la journée) car il leur est impossible de rentrer à domicile, alors que des lits étaient disponibles à Billens.

S'agissant du personnel nécessaire à engager pour d'éventuelles nouvelles infrastructures, le canton désire mettre en place des mesures pour faciliter la formation, ainsi que des moyens financiers. Des réflexions sont également en cours sur l'intelligence artificielle, ce qui démontre le manque de personnel. Concernant la « bobologie », il pense essentiel de travailler afin que les citoyen·ne·s ne se rendent plus aux urgences à Fribourg pour des urgences non vitales. Le président des pharmaciens du canton a indiqué être en phase de développement d'un processus, qui permettrait que toutes les pharmacies soient équipées d'une salle afin accueillir des patient·e·s, que ce soit pour effectuer des pansements, en cas de malaise, etc. Il ajoute qu'un poste au niveau du canton est en train d'être étudié, les IPA (infirmière à pratique avancée), afin que ce ne soit plus forcément un médecin qui prenne en charge la « bobologie » mais une infirmière avec une pratique avancée.

M. Marc Fahrni aborde la question des indemnités forfaitaires. Il indique que lors de son arrivée au RSSV, le coût de celles-ci s'élevait à environ 250K par année et qu'elles atteindront prochainement le million. Toutefois, ce coût est bas en comparaison de la construction de lits EMS et cela garantit de pouvoir maintenir les citoyen·ne·s à domicile. Cette loi qui est en phase d'être réétudiée est très importante.

Il conclut en remerciant Monsieur le Directeur général et ses collègues pour le travail effectué sur ce rapport.

👉 Catherine de Sousa de la commune de Granges prend la parole afin de faire lecture des commentaires préparés par le conseil communal, qui sont retranscrits ci-dessous.

*« Le Conseil communal de Granges a pris connaissance avec attention du rapport « La Veveyse prend soin de vous ». Il souhaite faire partager ses réflexions, commentaires et interrogations à l'assemblée de ce soir. et souhaite faire part de ses réflexions.*

*Ce rapport attribue au RSSV un rôle d'acteur majeur de la santé pour notre district. La politique de développement se focalise essentiellement sur son renforcement, que ce soit au niveau de ses infrastructures ou au niveau des ressources humaines, pour assurer la couverture des besoins et de ses différentes activités. Il existe pourtant, dans plusieurs*

domaines, des structures privées qui fonctionnent à satisfaction. Par exemple pour les soins à domicile, consultations parents-enfants, les ergothérapeutes, etc. Ces pistes de réflexion et de développement n'ont pas été abordées dans ce rapport et le Conseil communal de Granges le regrette. Il n'y a pas non plus d'analyse comparative avec nos voisins, que ce soit avec les autres districts ou avec d'autres cantons. La politique de santé peut-elle restée cloisonnée ?

A notre sens, les défis sont généraux et dépassent les frontières administratives. Des comparaisons intercantionales permettraient d'illustrer comment cela fonctionne ailleurs et mettrait probablement en évidence la situation de quasi-monopole dans le district de la Veveyse. N'oublions pas que notre district se situe en limite cantonale.

Concernant le vieillissement de la population, le canton de Fribourg soutient, comme il est précisé dans son rapport 26-30, l'accompagnement et le maintien le plus longtemps possible à domicile des seniors. Cela nécessite un changement de paradigme : développement de structures intermédiaires, logements adaptés, accompagnement social et une meilleure coordination.

Le rapport présenté ce soir développe différents scénarios et alerte notamment sur le manque de lits dans nos EMS. Il donne une forte orientation vers des rénovations de grande ampleur sur les deux sites concernés. Est-ce que cette piste de réflexion est la seule qui convient ? Quelle collaboration avec d'autres entités, médicales et paramédicales, doit être envisagée ? Quelle place souhaite-t-on accorder à des structures infirmiers/infirmières indépendant·e·s pour les accompagnements à domicile, sachant que les difficultés de recrutement risquent de s'accroître.

De manière plus générale, ne devrait-on pas confier un mandat d'analyse à un tiers externe indépendant ? Le Comité directeur serait-il ouvert à cette proposition ?

Notre district est conscient des enjeux et des besoins de sa population. Il a d'ailleurs déjà initié des changements de gouvernance pour pouvoir gérer de manière globale, tant les aspects politiques que les aspects financiers, et maintenir un niveau des charges supportable sur les communes et sur les citoyens.

Cela prendra néanmoins du temps et dans l'intervalle, le Conseil communal de Granges souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la vision consolidée des investissements du district et aux charges qui en découleraient sur chacune de ses communes.

Revoir la voilure, sans sacrifier aux besoins, devrait faire partie intégrante des réflexions.

Il nous semblait opportun d'aborder ces questions dans le cadre de cette Assemblée spécifiquement dédiée.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Directeur général remercie Mme Catherine de Sousa pour son intervention.

Il indique que dans un premier temps, la volonté était de rester spécifique sur la Veveyse et de ne pas comparer aux autres districts. La comparaison entre districts est déjà présente dans le rapport cantonal des soins longue durée 2026-2030, qui a servi de base. Il précise que ce rapport est une base de réflexion et ajoute qu'il a tout de même été évoqué dans celui-ci plusieurs partenaires et non uniquement le RSSV.

M. Marc Fahrni ajoute que les données de comparaison entre districts sont dans le rapport cantonal. Il ne rejoint pas l'avis de la commune de Granges sur la construction de lits en Veveyse, le rapport précisant bien, et cela a également été souligné dans la présentation, que des solutions à court, moyen et long terme sont explorées. Si tous les moyens présentés pour le court terme sont mis en place, le nombre de lits à construire se verra réduit.

Il ajoute qu'après que le rapport cantonal des soins longues durée a été mis en consultation, il a été corrigé. Dans cette correction, le 17% des lits a été supprimé, pour autant que les solutions à court terme soient travaillées et fonctionnent. Pour information, la construction d'un lit se monte entre CHF 300'000.- et CHF 350'000.-.

✚ M. Laurent Menoud de la commune d'Attalens prend la parole. Un point l'intrigue particulièrement, celui de la politique du logement, puisqu'il n'est pas précisé dans le rapport qui est concerné par cette implication, même si certaines communes savent qu'elles le sont. Il ajoute qu'aucun soutien ne peut être attendu de l'Etat et que tout repose sur les communes. Il est évoqué l'agrandissement des EMS, sujet très anxiogène. Cela augmente la pression de la planification financière. Selon lui, les Communes se décalent de leur rôle, qui est de construire des logements à structure intermédiaire, même si la dénomination n'est pas claire. Il conviendrait au moins d'avoir des espaces de vie et de rencontre au centre des villages. C'est un message qui doit passer par le RSSV, mais qui doit revenir aux Communes pour l'application, de manière très claire. Il ajoute qu'au niveau formation du personnel, le canton de Fribourg est le canton qui a le moins bon taux de formation. Les député·e·s dans la salle ont un rôle à jouer au niveau cantonal.

✚ M. Roland Besse de la commune d'Attalens prend la parole. Il trouve ce rapport bien établi. Son souhait est que les informations qu'il contient ne disparaissent pas trop vite. Les élections approchent et il serait bien que le témoin se passe rapidement sur ce point-là. Il souhaiterait que ce rapport soit transmis à toutes les nouvelles équipes communales rapidement une fois les élections passées, pour que la dynamique persiste. Il a une deuxième interrogation d'ordre financier, notamment les combats politiques, que les premiers arrivés sont les premiers servis. Il a été voté dernièrement, et cela est important de le faire, des crédits conséquents pour le CO. D'autres crédits sont annoncés, et il conviendrait selon lui de ne pas mettre en concurrence les uns par rapport aux autres. Prendre soin de vous concerne l'ensemble, tant la jeunesse que les personnes vieillissantes. Cela serait une perte de temps et d'énergie que de mettre tous ces projets en concurrence. L'idée serait tout de même qu'il existe, à terme, une structure qui puisse avoir cette réflexion à moyen et long terme, et pour l'ensemble des investissements nécessaires. L'investissement est une chose, le fonctionnement en est une autre. Un lit nécessite 1 EPT à engager, mais également des frais supplémentaires à financer. Le district va se trouver avec ce problème dans différents domaines et il est primordial de ne pas induire de concurrence et que celui qui défende mieux son projet l'emporte.

Monsieur le Président partage l'avis de M. Roland Besse. Il ajoute que cette « concurrence » est immanquable, même si l'on parle des mêmes 9 communes dans les trois structures.

M. Marc Fahrni ajoute que par la convocation à l'Assemblée de ce soir, ce rapport est désormais dans toutes les communes de la Veveyse. Celui-ci sera prochainement transmis dans les commissions ad'hoc du RSSV (santé, immeubles) pour être discuté, étudié et que les solutions proposées soient travaillées. Ce rapport avait pour idée de transmettre les premières lignes à suivre, sans imposer.

✚ Mme Noémie Berthoud de la commune de Semsales prend la parole. Elle rejoint les propos tenus par M. Roland Besse sur la concurrence entre associations, mais est d'avis

que tous ensemble (politiques, associations, etc.) doivent planifier l'avenir afin d'aller dans le bon sens.

Monsieur le Président souhaite ajouter deux éléments supplémentaires.

Il a été fait mention tant par Monsieur le Directeur général que par M. Marc Fahrni, Président du Comité, des deux commissions du RSSV, qu'il a notamment le plaisir de présider.

Pour la Commission santé, Monsieur le Président relève l'allusion de M. Marc Fahrni de l'absence de suivi du projet de centre de santé Sud durant 3-4 ans. Une transition a eu lieu à la Direction générale de l'HFR au printemps passé. Depuis lors, plusieurs changements se sont opérés. Des rencontres ont eu lieu à 4 reprises avec ses collègues Préfets du Sud, la Gruyère et la Glâne, et M. Müller, directeur de l'HFR. Ces séances dynamiques étaient suivies de visites de site. Des discussions concrètes ont été entamées. La première séance s'est déroulée au Centre de santé à Riaz, puis à Billens, à Châtel-St-Denis et à l'Hôpital de Riaz, avec à chaque reprise des discussions très constructives avec les intervenants et différents partenaires. Il était extrêmement intéressant de visiter la permanence de Riaz, qui peut donner des pistes de réflexion à notre échelle. Monsieur le Président nourrit l'espoir qu'il soit à nouveau possible de réfléchir sur la construction de collaborations tangibles avec les deux districts du Sud. Un grand potentiel est à explorer selon lui.

S'agissant de la Commission des IF, en lien avec le sujet qui occupe l'Assemblée ce soir, il est plus nuancé. Il informe que lors de ces séances, une infirmière évaluatrice est présente pour présenter les situations, soit nouvelles soit les réévaluations. Le but de cette commission est de valider l'octroi des indemnités. Selon les chiffres de la dernière séance, les coûts augmentent, mais il a remarqué dernièrement que la population concernée est de plus en plus jeune. Sur les 14 dossiers de la dernière commission, comprenant les nouvelles situations et les réévaluations, seulement 3 personnes avaient plus de 70 ans, avec moyenne d'âge à 37.

Monsieur le Président, ainsi que ses collègues Préfets, insistent sur leur volonté de lancer ce groupe de projet pour la révision de la loi sur les IF. Une lettre d'intention a été reçue par le Conseiller d'Etat de la DSAS en ce sens, mais cela n'est pas encore le cas.

## **5. Démissions et élections**

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission du Comité de direction, de Mme Claudia Dougoud, représentante de la commune du Flon. Elle a été remerciée pour le travail accompli par le Comité directeur.

La Commune du Flon propose Mme Juliana Cruchon en remplacement de Mme Claudia Dougoud.

Mme Juliana Cruchon prend la parole et indique que lors d'une précédente législature, elle a déjà représenté la commune du Flon 4 ans au RSSV. C'est dès lors un plaisir pour de revenir pour la fin de cette législature.

→ Par acclamation, Mme Juliana Cruchon est élue.

## 6. Divers

### a. Fin des travaux et inauguration

Monsieur le Directeur général indique que la remise des clés officielle a eu lieu le 19 février 2026. La date d'inauguration a été fixée :

- Pour la partie officielle le 18 avril 2026
- Pour les portes ouvertes le 18 avril 2026 de 14h à 16h et le 19 avril 2026 de 10h à 15h

✿ M. Roland Besse de la commune d'Attalens prend la parole. Le SECO a informé avoir d'importants problèmes informatiques, ce qui a une incidence sur les personnes souhaitant bénéficier de l'assurance chômage. Les citoyen·ne·s qui en bénéficient déjà ne sont pas touchés mais les nouveaux et nouvelles chômeur·euse·s ont des difficultés à recevoir leur dû. La communication que le SECO transmet est qu'il convient se tourner vers l'assistance publique, ce que les communes avancent pour le chômage, pour que ces citoyen·ne·s puissent vivre. Dès lors, est-ce qu'une augmentation de demandes est constatée au Service social afférant à cette information que le SECO diffuse très largement ?

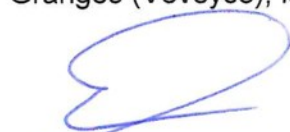
Monsieur le Directeur général indique avoir rencontré le Service social, qui fait désormais partie du RSSV et il n'y a pas d'augmentation de cas spécifique par rapport à cette situation. Cependant, le SASoc a fait parvenir récemment un courrier avec une directrice pour traiter les 4 cas de figure possibles (déjà inscrits, pas encore inscrits, etc.).

Monsieur le Président remercie très sincèrement le Comité directeur et son Président, les différentes commissions, tout particulièrement la Commission immeubles vu la fin des travaux, le Directeur général et son assistante, la Directrice des finances et son équipe, les chef·fe·s de services, les collaborateur·trice·s du RSSV et les membres de la presse. Il remercie également l'ensemble des délégué·e·s pour leur intérêt et confiance.

La séance est levée à 20h08.

---

Granges (Veveyse), le 25 février 2026



François Genoud  
Président



Joanne Neyroud  
Secrétaire

---

PV approuvé le 22 avril 2026